Mairie de Nolay

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 24 Décembre

Des consultations de médecine générale seront assurées au cabinet médical de Nolay à partir du 27 décembre

Une solution transitoire co-construite par les acteurs de santé, pour renforcer l'offre de soins de proximité sur le territoire. Mairie de Nolay, professionnels de santé, Pays Beaunois, conseil de l'ordre des médecins, Assurance Maladie, Hospices civils de Beaune : depuis début décembre, ces partenaires travaillent conjointement avec l'Agence Régionale de Santé pour proposer aux patients du bassin de Nolay une solution après l'arrêt d'activité du médecin généraliste. Cette concertation permet d'ouvrir un cabinet éphémère, qui assurera ses premières consultations lundi 27 décembre, dans le cabinet médical de Nolay. Les Hospices civils de Beaune se sont organisés en lien avec l'animatrice santé du contrat local de santé du Pays Beaunois pour mettre à disposition les moyens nécessaires au salariat de deux médecins.

Ils accueilleront les patients, sur rendez-vous, chaque jour, à tour de rôle, de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (voir aussi encadré). Les consultations seront prises en charge normalement par l'Assurance Maladie.

Un dispositif innovant qui assure la continuité des soins

Comme son nom l'indique, le cabinet éphémère a vocation à apporter une réponse temporaire à la population pour pallier le départ récent du dernier médecin généraliste de la commune et dans l'attente d'une future installation prévue au second semestre 2022. Les perspectives données par cette initiative permettent de relancer une dynamique sur le projet de santé du territoire, en particulier autour du mode d'exercice coordonné des professionnels de santé. Le dispositif montre l'importance du lien médecine de ville/hôpital, pour faire face à la problématique d'accès aux soins.

Le cabinet éphémère en pratique

Consultations, à partir du 27 décembre, de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures, sur rendez-vous. Cabinet situé au 1, rue du docteur Lavirotte, 21340 Nolay.

(Consultations exceptionnellement fermées le mercredi 29 décembre 2021)

Prise de rendez-vous par téléphone au 03.80.20.94.73 du lundi 27 décembre : à partir de 8h00.

Les patients sont invités à présenter leur carte Vitale, leur carte de mutuelle et une pièce d'identité lors de la consultation.

Compte tenu du contexte, les consultations seront remboursées par l'Assurance Maladie dans le cadre du parcours de soins, et sans déremboursement, même si le patient n'a pas déclaré de médecin traitant. Les patients devront également se munir de leurs dernières ordonnances et examens de laboratoire.